Informations de base

2000/2152(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Relations UE/Indonésie: stratégie **Subject** 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie **Zone géographique** Indonésie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	MAIJ-WEGGEN Hanja (PPE-DE)	06/06/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	PLOOIJ-VAN GORSEL Elly (ELDR)	22/06/2000
DEVE Développement et coopération	MIRANDA Joaquim (GUE/NGL)	13/07/2000

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2243	2000-02-14

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
02/02/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0050	Résumé
14/02/2000	Débat au Conseil		
16/06/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

07/11/2000	Vote en commission		Résumé
07/11/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0323/2000	
12/12/2000	Débat en plénière		
13/12/2000	Décision du Parlement	T5-0563/2000	Résumé
13/12/2000	Fin de la procédure au Parlement		
17/08/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2152(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/5/12505

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0323/2000 JO C 223 08.08.2001, p. 0006	07/11/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0563/2000 JO C 232 17.08.2001, p. 0081-0186	13/12/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2000)0050	02/02/2000	Résumé

Relations UE/Indonésie: stratégie

2000/2152(COS) - 02/02/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : définir les contours d'un nouveau cadre de relations commerciales et de coopération au développement avec l'Indonésie. CONTENU : L'Union européenne et l'Indonésie entretiennent des relations depuis près de 30 ans, notamment depuis la mise en place de l'ANASE et la signature de l'accrd coopération UE-ANASE en 1980. Toutefois, la question politique du Timor oriental a tendu les relations entre les parties, laissant se dégrader par voie de conséquence les relations de coopération. L'abandon par l'Indonésie de ses revendications territoriales sur le Timor oriental a créé depuis peu une situation nouvelle qui permet à l'Union de jeter un regard neuf et plus global sur les possibles relations entre l'Union et l'Indonésie. La présente communication identifie les moyens par lesquels l'Union pourrait aider le gouvernement et le peuple indonésiens à relever les défis auxquels il sont confrontés dans l'immédiat sur le plan politique, social et économique, du développement et de l'environnement et construire avec une Indonésie en cours de démocratisation une relation renforcée et présentant de multiples facettes. Plusieurs domaines sont ainsi mis en lumière par la communication au premier lieu desquels figure le renforcement du dialogue politique en accetuant les discussions sur la promotion de la sécurité de la

région, la relance du dialogue UE-ANASE, la promotion des principes de démocratie et des droits de l'homme, le renforcement de la société civile et surtout la question brûlante du Timor oriental. Les relations devraient également être renforcées dans le domaine des droits de l'homme, de la primauté du droit du renforcement de la démocratie et de la bonne gestion des affaires publiques. D'autres formes de coopération sont également évoquées en vue de renforcer la cohésion interne de l'Indonésie et éviter la décentralisation du pays. Sur le plan commercial, de nombreuses mesures sont prévues parmi lesquelles, on citera notamment la mise en place de mesures en vue de permettre un meilleur accès au marché des biens et des services de part et d'autre, le soutien au redressement économique indonésien et l'intensification des investissements européens dans ce pays via des instruments tels que l'instrument "Asia-Invest". Par ailleurs, l'Union devrait intensifier sa coordination avec les institutions financières internationales (Banque mondiale et Banque asiatique, notamment) afin d'éviter les doubles emplois. La communication aborde également d'autres thèmes tels que le renforcement de l'image de l'Union en Indonésie (notamment face aux USA ou au Japon, par exemple, pour en faire un partenaire commercial sérieux) ainsi que le renforcement de la coopération au développement à tous les niveaux. Dans ce domaine, la Commission privilégie le développement d'actions durables dans des domaines tels que la protection sociale (planification familiale, aide au maintien des enfants dans le systèmes scolaires, aide à la santé des mères et des enfants, soutien au réseau d'ONG, etc...). L'Union devrait également accorder une attention particulière à la question de la réduction de la pauvreté, notamment dans la région des Moluques et au Timor occidental (micro-projetsruraux, développement de petites entreprises et de l'agro-alimentaire, actions dans le domaine de l'eau et de l'hygiène axées sur les communautés rurales, actions d'aide à la santé et à l'éducation). Une attention devrait également être accordée au sort de la femme dans ce pays. Enfin, une partie non négigeable de l'aide devrait être consacrée à la gestion durable des ressources naturelles, bois et forêts en particulier. Des recherches devraient être développées en vue d'une meilleure gestion soutenable du patrimoine forestier de cette région. La communication conclut en insistant sur les ressources financières limitées de la Commission vis-à-vis de l'Asie et de l'Indonésie en particulier. En conséquence, la Commission insiste pour que la coopération agisse au mieux en fonction des besoins de l'Indonésie.

Relations UE/Indonésie: stratégie

2000/2152(COS) - 13/12/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Hanja MAIJ-WEGGEN (PPE/DE, NL) sur les relations UE/Indonésie par 501 voix, contre 4 et 25 abstentions, le Parlement européen se rallie pleinement à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le Parlement insiste également sur la situation des réfugiés en Indonésie soit environ 1 million de personnes, pour lesquels des actions d'envergure sont attendues. En conséquence, le Parlement en appelle à l'aide d'ECHO et des observateurs internationaux. Sur le plan environnemental, en outre, le Parlement invite vivement le gouvernement indonésien de cesser d'étendre les plantations d'éléis au détriment des zones forestières et de cesser d'utiliser le feu pour défricher les terres agricoles. Enfin, constatant l'amélioration de la situation économique indonésienne, le Parlement réclame la signature d'un accord de commerce et de coopération avec ce pays, tout en souhaitant que l'aide européenne soit maintenue, pour autant que le processus de démocratisatisation soit poursuivi. L'aide communautaire devrait se concentrer sur les classes les plus défavorisées de la population indonésienne.